

Convention et conditions générales de participation à la communauté CACert (CCA)¹

CACert Inc. - P.O. Box 4107 - Denistone East NSW 2112 - Australia - <http://www.cacert.org>

CACert's Root-Certificate sha 1 fingerprints, class 1: 135C EC36 F49C B8E9 3B1A B270 CD80 8846 76CE 8F33, class 3: AD 7C 3F 64 FC 44 39 FE F4 E9 0B E8 F4 7C 6C FA 8A AD FD CE

0. Introduction

Cette convention a pour but de régler les rapports existants entre vous, le membre enregistré („Membre“) de la communauté CACert („communauté“) et l'association CACert („CACert“) qui est l'exploitant des services proposés à la communauté.

0.1 Termes de la convention

1. "CACert" désigne l'association CACert Inc., P.O. Box 4107, Denistone East NSW 2112, en Australie, qui est une association à but non lucratif, enregistrée auprès de la Nouvelle Gale du Sud, en Australie. Il est important de différencier les membres de l'association CACert des membres de la communauté tels que définis ci-après.
2. Les membres de la communauté (Members) sont, comme vous, un utilisateur/une utilisatrice enregistré(e) de la communauté CACert, disposant d'un compte de membre (Account) sur la page Web de CACert, et de la possibilité d'y demander des certificats. Les membres peuvent être des personnes physiques aussi bien que des personnes morales (Organisations).
3. Une "Organisation" est définie dans le le programme d'assurance des organisations (PVO/OAP => COD11, programme de vérification des organisations) et inclut les sociétés et autres personnes morales qui deviennent membres et qui sont vérifiées (assured).
4. La "Communauté (Community)" comprend tous les membres qui sont enregistrés comme tels en fonction de cette convention et tous les autres participants qui sont via d'autres conventions sous la juridiction décisionnelle (Arbitration) de CACert.
5. Les "personnes non liées (Non-Related Person, NRP)" sont toutes les personnes qui ne sont pas membres, ne font pas partie de la communauté et donc ne sont pas concernés par cette convention. Ces personnes disposent toutefois du droit d'UTILISATION des certificats, via l'acceptation de la convention NRP-DaL.
6. La convention NRP-DaL ("Non-Related Persons - Disclaimer and Licence ([NRP-DaL](#) => COD4, Personnes non liées - Exclusion de responsabilité et droit d'utilisation)", est une autre convention, proposée aux personnes hors communauté.
7. La juridiction décisionnelle ("Arbitration") est un forum de la communauté qui a pour but de résoudre des conflits et de prendre des positions internes.
8. La "Dispute Resolution Policy ([DRP](#) => COD7, Principes de la juridiction décisionnelle interne)" comprend les principes et règles suivis lors de la résolution de conflits.
9. Le concept d'"UTILISATION (USE)" désigne le processus, par lequel votre logiciel exécute ses tâches, via l'utilisation de certificats, suivant ainsi vos instructions.
10. La "CONFIANCE (RELY)" désigne une activité humaine par laquelle vous prenez un risque et une responsabilité, en fonction des garanties exprimées par un certificat.
11. "OFFRE (OFFER)" signifie que vous proposez votre certificat à l'utilisation. En général, cela se produit suite à l'installation et la configuration adéquate de votre logiciel, de manière à ce qu'il agisse pour vous et facilite cette tâche et d'autres tâches. Une OFFRE ne suggère pas une garantie de CONFIANCE.
12. La "Production (Issue)" est la création d'un certificat via CACert. Techniquement, CACert ajoute une signature électronique de son certificat racine à une clé publique ainsi que d'autres informations. En général, ce processus lie un fait ou une assertion (p.ex. votre nom) à la clé.
13. Le terme "certificat racine (Root)" désigne la clé de premier niveau qui est utilisé pour signer les clés des membres. Dans ce document, ce terme inclut également les sous-certificats (subroot).
14. Un "CACert Official Document (COD, document officiel CACert)" décrit les procédures d'exploitation et de gestion d'une autorité de certification (Certificate Authority, CA): voir les principes décrits dans le document correspondant (Documents Policy, [DP](#) => COD3). Les modifications sont gérées et contrôlées. Ces CODs définissent des termes plus techniques. Voir 4.2 pour une liste des CODs correspondants.
15. Le document "Pratique de certification, Certification Practice Statement ([CPS](#) => COD6)" contrôle les détails opérationnels au sein de CACert.

¹ Cette version du document CCA est une traduction de la version anglaise originale. Cette traduction permet aux membres non anglophones de mieux comprendre ce qu'ils signent. Cependant, seule la version anglaise est contractuelle.

1. Convention et droits concédés

1.1 Convention

Vous et CAcert acceptez les termes et règles de cette convention. Votre accord est réputé donné dès la réalisation d'une des démarches suivantes:

- vous signez un formulaire de demande de vérification (Assurance) de votre identité.
- vous décidez d'intégrer la communauté, et créez un compte (Account)
- vous demandez la vérification (Assurance) d'une organisation
- vous demandez la création d'un certificat.
- par l'UTILISATION, la CONFIANCE ou l'OFFRE de tout certification créé pour vous.

Votre accord a force de loi à la date de la première démarche exécutée qui vous rend attentif à ces conditions générales. Cette convention remplace et annule toutes les conventions précédentes, y compris la NRP-DaL.

1.2 Droits d'utilisation concédés

CAcert vous concède, en tant que membre de la communauté, les droits d'utilisation suivants:

1. vous pouvez utiliser tous les certificats créés par CAcert.
2. vous pouvez faire CONFIANCE à tous les certificats créés par CAcert, comme décrit et limité dans la procédure de certification ([CPS](#) => COD6).
3. vous pouvez OFFRIR à d'autres membres des certificats créés par CAcert pour vous, de manière à ce qu'ils puissent leur faire CONFIANCE
4. vous pouvez OFFRIR à l'UTILISATION des certificats créés par CAcert pour vous à des personnes non liées par cette convention (NRP), en fonction des principes généraux de la communauté concernant l'UTILISATION
5. ces droits d'utilisations sont gratuits, non exclusifs et non transférables.

1.3 Vos contributions

Vous concédez un droit d'utilisation non exclusif, illimité et non révoquant sur vos contributions à CAcert. Cela signifie que si vous postez une idée ou un commentaire sur un forum CAcert, l'envoyez par e-mail à d'autres membres, votre idée peut être utilisée librement par la communauté et pour les besoins de CAcert, y compris placée sous une licence CAcert pour une publication plus large.

Vous conservez vos droits d'auteur et le droit de concéder des droits non exclusifs à des tiers. Cela signifie que vous pouvez utiliser vos idées et contributions en-dehors de la communauté.

Veillez prêter attention aux exceptions suivantes à cette clause:

1. les contributions aux documents contrôlés sont soumises aux principes décrits dans le document [Policy on Policy](#) => COD1.
2. le code source est diffusé sous licence open source.

1.4 Protection des données

Vous concédez le droit à CAcert de stocker, vérifier, traiter et publier vos données personnelles en fonction des directives en force. Ces droits comprennent également la possibilité d'envoyer ces données dans des pays étrangers dans des buts d'administration système, support et traitement. Ces envois ne seront effectués qu'entre administrateurs de la communauté CAcert et assureurs (Assureurs).

Nous signalons que la sphère privée est traitée plus en détail dans la Privacy Policy, [PP](#) => COD5.

2. Vos risques, responsabilités et obligations

En tant que membre, vous acceptez des risques, responsabilités et obligations en fonction de cette convention.

2.1 Risques

1. un certificat peut se montrer non fiable
2. votre compte de membre, votre clé ou d'autres mesures de sécurité (p.ex. Logiciels) pourraient être perdus ou compromis
3. vous pouvez être soumis à un processus de juridiction interne (Arbitration, [DRP](#) => COD7).

2.2 Responsabilité

1. vous pouvez être sujet à des pénalités, décidées par le juge-arbitre (Arbitrator)

- vos moyens de recours sont détaillés dans les règles de juridiction interne (Arbitration, [DRP](#) => COD7). Une décision du juge-arbitre (Arbitrator) peut mener à une amende.
- vos responsabilités financières sont limitées à une somme de EUR 1'000.
- d'autres instances juridiques peuvent statuer. Cela peut inclure des tribunaux locaux, qui alors excluent la juridiction interne CAcert (Arbitration). Les jugements civils seront alors effectués selon la juridiction concernée. Les cours pénales peuvent également statuer en cas de processus pénal.

2.3 Obligations

Vous êtes obligés de:

- donner des informations précises lors d'un processus de vérification (Assurance). Vous acceptez la vérification de vos informations via les processus approuvés par CAcert.
- ne jamais fournir de fausses informations
- soumettre toutes les disputes et plaintes à la juridiction interne CAcert (Arbitration, [DRP](#) => COD7).

2.4 Principes

Comme membre de CAcert, vous êtes membre de la communauté. Vous êtes obligé de respecter l'esprit des principes de la communauté. Ces principes sont décrits dans le document "[Principles of the Community](#)".

2.5 Mesures de sécurité

CAcert existe pour vous aider à assurer votre sécurité. Vous êtes en première ligne pour assurer votre propre sécurité! Vos obligations comprennent:

- sécuriser vos données et votre ordinateur (PC)
- assurer que votre compte e-mail est fonctionnel
- protéger votre compte CAcert (données d'accès comme le nom d'utilisateur [really ? Il est marqué sur chaque formulaire CAP !] et le mot de passe)
- sauvegarder votre clé secrète et vous assurer qu'elle reste secrète
- vérifier que vos certificats sont corrects
- en cas de doute, notifier CAcert
- en cas de doute, prendre toutes les mesures raisonnables comme par exemple révoquer des certificats, changer les codes d'accès et/ou créer de nouvelles clés

Ci-dessus, le mot „sécuriser“ signifie de protéger, de manière raisonnable et appropriée, en proportion des risques encourus (pour vous et pour les autres).

3. Droit et juridiction

3.1 Droit applicable

Cette convention est gouvernée par le droit de la Nouvelle Galie du Sud (Australie), siège de l'association CAcert Inc.

3.2 Processus de juridiction interne / Arbitration

Vous concédez à CAcert et à la communauté le droit de traiter et de juger en première et dernière instance les disputes liées à l'usage de services CAcert, en fonction des directives spécifiées dans le document [DRP](#) => COD7. Ces règles désignent un juge-arbitre unique (Arbitrator) choisi par CAcert au sein des membres expérimentés de la communauté. Sa décision est définitive et obligatoire pour les membres et CAcert.

En général, la juridiction destinée à résoudre les problèmes est constituée par le forum d'arbitration de CAcert (voir les règles [DRP](#) => COD7).

Ce procédé interne de jugement est utilisé également pour la résolution de problèmes comme la gestion et surveillance. Un administrateur système, par exemple, peut nécessiter l'autorisation de conduire une action non routinière: l'arbitration peut autoriser cette procédure. Il se peut donc que vous deveniez partie dans une procédure de juridiction interne pour une question de support technique, ou demander l'ouverture d'une telle procédure.

3.3 Démission

Vous pouvez mettre fin à cette convention en quittant la communauté CAcert. Il est possible de le faire à tout moment, par un e-mail à support@cacert.org. Tous les services seront supprimés et vos certificats seront révoqués. Quelques données seront cependant conservées, de manière à pouvoir traiter des demandes concernant vos certificats.

Les conditions de juridiction interne (Arbitration) restent valables/valides même après la fin de cette convention suite à votre sortie de la communauté. Cela signifie que même si vous quittez CAcert, vous êtes

toujours lié par la [DRP](#) => COD7: un juge-arbitre peut vous imposer un article de cette convention ou vous lier à un jugement.

Seul le juge-arbitre peut définitivement terminer cet accord.

3.4 Changement aux conditions générales

CAcert peut de temps en temps adapter des conditions de cette convention. Ces adaptations seront effectuées conformément aux règles documentées par CAcert et seront commentées et auditées par la communauté. Ces changements vous seront notifiés par un e-mail à votre adresse principale.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces changements, vous pouvez démissionner comme précédemment expliqué. L'utilisation renouvelée du service est synonyme d'acceptation des nouvelles conditions.

3.5 Communications

Les notifications sont à envoyer par e-mail à l'adresse support@cacert.org. Il est recommandé d'attacher une signature électronique, sauf éventuellement en cas d'urgence ou d'un problème de sécurité.

Des notifications à votre intention peuvent être envoyées par CAcert à votre adresse principale, telle qu'enregistrée dans votre compte. Vous êtes responsable de maintenir la configuration de ce dernier, notamment pour être en mesure de recevoir des e-mails de CAcert.

La procédure de juridiction interne (Arbitration) est, en règle générale, conduite par e-mail.

4. Divers

4.1 Tiers dans la communauté

Comme vous et les autres membres de la communauté, CAcert peut conclure des accords avec des tiers: ces tiers sont réputés faisant partie de la communauté. Les accords résultants sont donc également contrôlés par les mêmes règles que cette convention et doivent reprendre et renforcer ses termes.

4.2 Références et autres documents de pleine force légale

Cette convention est le document officiel CAcert 9 ([COD9](#)) et est en tant que tel un document surveillé.

Les documents suivants sont également de pleine force légale pour vous:

1. Processus de certification (Certification Practice Statement, [CPS](#) => COD6)
2. Juridiction interne (Dispute Resolution Policy, [DRP](#) => COD7)
3. Protection des données (Privacy Policy, [PP](#) => COD5)
4. Principes de la communauté ([Principles of the Community](#))

Les documents référencés par "=> COD x" sont des documents surveillés, sous contrôle des règles de définitions de règles ([Policy on Policy](#) => COD1).

Cette convention et les documents surveillés ci-dessus sont des documents fondamentaux et ne peuvent être remplacés ou suspendus que par un processus formel ou par juridiction interne (Arbitration).

4.3 Information importante concernant les traductions

Les documents ayant force légale en anglais: ils peuvent être traduits. Les documents résultants d'une telle traduction n'ont pas force légale, comme l'effet de la traduction n'a pas été validée juridiquement. Les documents originaux en anglais sont donc les documents de référence.

Vous devriez être familier avec le manuel du vérificateur (Assurer Handbook), qui vous propose une introduction plus lisible pour la plupart de l'information dont vous avez besoin. Ce manuel n'est cependant pas une convention: seule cette convention et les documents officiels cités précédemment ont force légale.

Sie sind angehalten, sich mit dem Assurer-Handbuch ([Assurer Handbook](#)) vertraut zu machen. Dieses stellt eine besser lesbare Einführung für die meisten hier gegebenen Informationen dar. Das Handbuch ist jedoch keine bindende Vereinbarung; dieses und die anderen oben bezeichneten Dokumente sind vorrangig.

4.4 Non couvert par cette convention

La propriété intellectuelle: cette convention ne transfère aucun droit de propriété intellectuelle ("Intellectual Property Rights, IPR"). CAcert défend et maintient ses droits sur ses certificats racines (root), ses marques, logos et autres propriétés. Les certificats délivrés par CAcert font partie de la propriété intellectuelle de CAcert et vous ne disposez d'aucun autre droit que ceux précisés par cette convention.

Traduction française de Marc SCHAEFER, 2009-08-24.